

Procès-verbal du Conseil communal de Vuarrens le 2 décembre 2014

Bureau du conseil : Patrick Vallotton, président, Daniel Zürcher, vice-président, Cyril Chevalley, scrutateur, Céline Perrin, scrutatrice, Cédric Charlet, scrutateur suppléant, Raphaël Pedrazzini, scrutateur suppléant.

Secrétaire : Jean-Marc Meylan.

Municipalité : Claude Duvoisin, syndic, Jean-Philippe Buffat, vice-syndic, Hermann Gerber, Alain Roy, Philippe Russo, Jean-Pierre Mitard, Isabelle Wipfli Thonney.

Excusés :

Conseil : Effectif : 35 / Quorum : 18 / Présents : 31 / Excusés : 4 / Absents : 0 / Majorité : 16

	Sujets	Qui	Quoi / comment	Décisions
1	Bienvenue et ordre du jour	P. Vallotton	Le président souhaite la bienvenue à l'assemblée. L'OJ est adopté à l'unanimité.	Séance ouverte à 20h00. L'OJ est adopté
2	PV du 28.10.14	P. Vallotton	Une modification est demandée par P. Favez : page 5, remplacer : « (...) le trottoir au chemin de Salagnon. » par : « (...) le trottoir juste avant le chemin de Salagnon.» Avec cette modification, le PV est adopté par 26 voix et 4 abstentions. Son auteur est remercié.	Le PV modifié du 28.10.14 est adopté.
3	Communications du Conseil	P. Vallotton	Le président demande à R. Pedrazzini de présenter une synthèse sur l'activité 2015 de l'ASIRE, qu'il a rédigé avec P. Roulin (délégué et délégué suppléant).	
3		R. Pedrazzini	L'ASIRE doit mettre en œuvre la nouvelle législation scolaire applicable depuis 2012 (RLEO). Le périmètre d'action précis de l'ASIRE n'est pas présenté, mais il met des documents à disposition des conseillers qui le souhaitent pour la fin du conseil. L'ASIRE s'organise depuis 2013 autour de son président et le fonctionnement peut être comparé à un conseil communal. L'assemblée intercommunale est composée de 66 membres représentant les 27 communes, d'un comité directeur (CODIR), du bureau, et d'une commission permanente de cinq membres « Gestion et finances ». Le règlement de ce conseil n'a toujours pas été accepté et il fera l'objet d'un préavis présenté aux délégués encore ce mois. Les délégués de Vuarrens, un membre du législatif et un membre de l'exécutif (I. Wipli-Thonney), ne représentent que 3% des délégués. Quelques incidents ont marqué la mise en place de cette structure en 2014 et révèlent un manque d'expérience comparable à la transformation de notre conseil général en conseil communal. A titre d'exemples : -une séance marquée par des interruptions à cause d'interrogations sur la notion de majorité absolue ou relative, et si pour le calcul de ces majorités il fallait inclure les absents ; -l'organisation d'une séance extraordinaire durant l'été en raison de l'absence d'une prise de position de la commission de Gestion et Finances. Le sentiment des délégués lors des premières séances était d'être mis devant le fait accompli par les préavis du CODIR. Cela a été débattu, et le conseil a exigé que le CODIR formule sa stratégie de façon à pouvoir anticiper et se positionner sur les propositions futures. De cela a résulté le document « Vision 2020 » : cette présentation très ambitieuse sert de référence aux délégués pour apprécier, corriger et évaluer le travail du CODIR. Malgré ce travail remarquable, nous devons rester prudents face à une législation cantonale ne laissant pratiquement aucune marge de manœuvre en cas d'imprévu, tels que l'ouverture de classes non planifiées.	

			<p>Les sujets présentés par le CODIR sont souvent très complexes, et si les préavis sont adressés avant les séances, il manque des groupes d'intérêts communs qui puissent mieux analyser les sujets et avoir plus de poids pour donner un avis ou faire des propositions. Les deux délégués d'une commune comme Vuarrens n'ont pas le poids suffisant pour cela.</p> <p>Une déléguée d'Echallens a proposé des séances de préparation, qui bien que chronophage pourrait dynamiser le conseil par des interventions des délégués mieux préparées.</p> <p>L'année 2014 a été marquée par des imprévus avec des conséquences financières, ayant fait l'objet de préavis du CODIR accepté en séance. Le budget 2015 a été présenté lors de la dernière séance et les chiffres impressionnent. Les charges sont en augmentation de 22%, soit à env. quinze millions de francs. Cela est principalement lié à l'exploitation du nouveau complexe scolaire de Bercher. La commission de gestion et finances a fait un bon travail, et a permis par des amendements une diminution de CHF 200'000.- des charges. La commission a également identifié des objets importants qui feront l'objet de débats en 2015.</p> <p>En conclusion, l'année 2014 peut être considérée comme une année de mise en place pour l'association la plus grande du canton. La reprise des actifs et des passifs des anciennes associations est effective, le règlement du conseil devrait être approuvé prochainement, et la commission gestion et finance fait de l'excellent travail. Le CODIR travaille à la réalisation de la stratégie contenue dans « Vision 2020 ». L'ASIRE fonctionne et délivre les services attendus en se conformant aux exigences légales. Tout en restant prudent, car « Vision 2020 » est ambitieux, compliqué à réaliser dans son intégralité et ne laisse que peu de place aux imprévus.</p>	
3	Discussion	P. Giltay	A du respect pour les personnes travaillant au sein de l'ASIRE, qu'elles soient bénévoles ou non, pour l'extra-scolaire, mais il se demande s'il ne faudrait pas exiger plus de formations pour ces personnes.	
3	Discussion	I. Wipfli	Ces sujets ne sont pas abordés lors des séances de l'ASIRE : il faudrait que les personnes observant des dysfonctionnements les signalent aux délégués. Mais rappelle que les leçons surveillées sont assurées par des enseignants formés (actifs ou retraités), par contre pour la surveillance de la cantine ce ne sont pas des enseignants.	
3	Discussion	R. Pedrazzini	La direction d'établissement est responsable de ce personnel, c'est à elle qu'il faut transmettre les plaintes.	
3	Discussion	S. Maire	Lors de la dernière réunion des parents d'élèves, la direction a renvoyé les parents à l'ASIRE...	
3	Discussion	P. Roulin	Demande à ce que des rapports précis soit rédigés pour que les délégués puissent en faire quelque chose, mais il est encore plus efficace de transmettre ces rapports au directeur exécutif de l'ASIRE : M. Jacquemet.	
3	Discussion	R. Pedrazzini	Les problèmes pédagogiques sont à signaler à la direction d'établissement. L'ASIRE est énorme. Il y a beaucoup de personnel intérimaire, notamment pour Bercher, et cela explique peut-être certaines insatisfactions.	
3	Discussion	P. Vallotton	La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion. Il remercie les conseillers pour leurs implications durant l'année. Il invite chacun à encore plus s'exprimer dans les débats, rappelant que chacun représente les citoyens qui l'ont élu, il y va de leur responsabilité. Il souligne que pour la fusion par exemple il n'y a pas vraiment eu de débat au sein du Conseil communal. Ceci dit, il se réjouit du bon climat, ce qui n'est pas toujours le cas dans toutes les communes. Continuons à faire les choses avec du plaisir, à haute voix, lors des conseils. Il termine en souhaitant de belles fêtes à chacun.	
4	Communications	C. Duvoisin	<u>Fusion</u> : le projet n'a pas abouti. La municipalité est déçue, mais accepte le résultat. Il y a la déception du résultat global, du résultat de	

	de la municipalité		Vuarrens, même si serré, et il y a déception pour le taux de participation à Vuarrens, qui est le plus faible des huit communes. Le COPIL aura sa dernière séance cette semaine, pour faire le bilan et tirer d'éventuelles conclusions. Il remercie les personnes qui se sont investies pour ce projet ces trois dernières années. Il ne doute pas que tôt ou tard un nouveau projet sera initié. L'avenir le dira. Le refus de la fusion impose de prendre en considération la motion Zürcher (modification du nombre de municipal : 5 à la place de 7), qui fera l'objet d'un préavis municipal pour le prochain conseil du 17 mars. Il passe la parole à ses collègues de la municipalité pour que chacun présente le bilan des activités principales de son dicastère.	
4	Communications de la municipalité	I. Wipfli	<u>ASIRE</u> : il y a eu quatre séances cette année (voir « Communications du conseil » ci-dessus). Parmi les décisions prises : un crédit complémentaire de 18 millions pour le collège des 7 Fontaines à Bercher ; la reprise des actifs des anciennes associations ; la reprise du collège de Court-Champs à Echallens pour 9 millions. Concernant les indemnités du CODIR, elle avait déposé cinq amendements visant à les diminuer, qui n'ont pas été suivis. Elle souligne ce qui a été dit plus haut sur la difficulté de faire entendre un point de vue qui est noyé s'il n'y a pas un groupe d'intérêts commun constitué. Pour la suite immédiate, à la séance prochaine, il y aura outre l'adoption du règlement du conseil, un préavis sur la construction d'un nouveau collège à Court-Champ (Echallens) pour 5 millions, prévu pour huit classes. Pour le plus long terme il faut se référer à « Vision 2020 ». Depuis mars la salle de gymnastique de Bercher est à disposition des élèves, en août les nouvelles classes des 7 Fontaines ont pu être occupées, et la cafétéria et la bibliothèque ont été terminées en octobre. <u>Police des constructions et aménagement du territoire</u> : il y a eu une nette baisse des demandes de permis de construire, avec à ce jour trois permis délivrés et trois demandes en cours. Les autorisations pour les constructions de minimales importances restent stables avec une dizaine de demandes. La nouvelle loi sur l'énergie et la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) sont entrées en vigueur cette année. La commune a travaillé sur le recensement de la réserve de terrains en zone à bâtir et a organisé une séance d'information le 25 novembre. La municipalité attend encore des réponses du canton concernant la LAT, et fera tout son possible pour défendre les intérêts des habitants de Vuarrens.	
4	Discussion	J.-M. Buffat	Le crédit complémentaire de 18 Millions a-t'il passé sans discussion ?	
4	Discussion	I. Wipfli	Les travaux avaient déjà commencé avant la création de l'ASIRE, les crédits initiaux avaient été acceptés par les associations antérieures, et l'ASIRE doit assumer la suite.	
4	Discussion	P. Giltay	A la lecture de « vision 2020 », se demande si le périmètre stratégique concernant le parcours de l'élève ne doit pas rester aux enseignants et non pas à l'ASIRE.	
4	Discussion	I. Wipfli	L'ASIRE est responsable mais délègue le contenu aux professionnels.	
4	Discussion	P. Vallotton	La réponse ne donnant pas satisfaction au conseiller, il demande aux délégués de l'ASIRE de prendre note pour pouvoir le cas échéant apporter des réponses par la suite. A cette fin les délégués de l'ASIRE se mettent à disposition pour en discuter après le conseil, et également si les conseillers le souhaitent, de présenter à un prochain conseil le contenu de « Vision 2020 ».	
4	Communications de la municipalité	Ph. Russo	<u>Pompiers</u> : Le SDIS du Gros-de-Vaud a atteint sa vitesse de croisière, la mise en place est terminée et le corps est constitué et solidaire. Le budget 2015 est légèrement inférieur à 2014, il a été établis en analysant consciencieusement chaque élément. Les charges sont globalement les mêmes que pour 2014, mais la réalité des chiffres permet d'établir un coût par habitant de CHF 25.52 par rapport aux CHF 26.88 de cette année. Concernant le DAP3 (Essertines, Vuarrens, Pailly, Oppens, Orzens), il devrait y avoir selon les données ECA	

			<p>15 personnes par village, soit 75 pour le DAP, mais qui pourrait être abaissé à 40-50 sapeurs en rationalisant. A fin 2014 il n'y en a que 28, dont 25% ont plus de 40 ans. Il est donc important de trouver des jeunes !</p> <p><u>Protection civile</u>: Le budget 2015 de la PCI se solde par un coût par habitant de CHF 22.17 par rapport aux CHF 21.10 du budget 2014. Cette augmentation est due à la création d'un poste d'adjudant de bataillon à 100% et le départ de l'EFAJE des locaux à la Grande-Rue 7, à Echallens. Il précise que la moyenne cantonale est de CHF 24.- par habitant.</p> <p><u>Militaire</u>: la société de tir est bien gérée par un comité efficace et de bons instructeurs. Il y a de nouveaux tireurs, jeunes et moins jeunes venant des communes environnantes. Pour éviter que le stand ne tombe en ruine, il faudrait prévoir à brève échéance des travaux de charpente et de maçonnerie. Pour le respect des tireurs.</p> <p><u>Bâtiments</u>: les frais d'entretien l'ont été pour des fenêtres, des tuiles, des chéneaux, des portes, du sanitaire, de l'électricité et le nettoyage et la remise en état par nos employés, qu'il remercie. La machine à laver de la buvette et de la vaisselle ont été remplacés. La chaudière du restaurant, qui avait fait l'objet d'un préavis, a été remplacée et le devis respecté. Il faut encore dégazer la citerne, ce qui n'a pas encore pu se faire, car il restait 5000 litres, dont 3500 ont été mis dans la citerne du collège. Ce sera réglé ces prochains jours.</p> <p><u>Social</u>: Pour leur 90 ans, la municipalité est allée trouver Mmes Nady Jacqueline Buffat et Violette Liliane Buffat et M. Clément Buffat. A l'occasion des fêtes de Noël il ira le 19 décembre avec le syndic trouver les aînés hébergés dans des EMS.</p>	
4	Communications de la municipalité	H. Gerber	<p><u>Routes</u>: réparation des trous en formation, pontage des fissures, étude pour la réfection de la route de base avec modérateur de trafic aux entrées du village, qui a été présentée au canton et au voyer pour l'obtention de subventions. Entretien annuel de l'éclairage, avec mise sous compteur d'un poste.</p> <p><u>Domaine</u>: diverses réparations de collecteur.</p> <p><u>Forêt</u>: en 2014 il s'est fait 11.41 ha. de soins cultureux, et il a été marqué 680 m3 aux ciberles et Bois de la Ville. Il adresse ses vifs remerciements aux employés et collègues pour leur disponibilité.</p>	
4	Discussion	C. Charlet	Qu'en est-il des ralentisseurs ?	
4	Discussion	H. Gerber	Un préavis sera présenté en 2015.	
4	Communications de la municipalité	A. Roy	<p><u>Déchetterie</u>: les prévisions pour 2014 indiquent une augmentation pour les ordures ménagères correspondant à l'augmentation de la population. Le reste restant stable. La taxe restera la même. Il félicite la population pour la qualité du tri effectué. Remercie également les surveillants pour leur travail par tous les temps.</p> <p><u>Compostière</u>: des travaux sont en cours pour la sécurité en lien avec des véhicules lents s'engageant sur la route, par un élagage en amont et en aval, et déplacement de la clôture, ce qui assurera une visibilité suffisante.</p> <p><u>Parc et promenade</u>: rien à signaler.</p> <p><u>Affaires religieuses</u>: travaux d'entretien courant au cimetière.</p>	

			Il lance un appel pour trouver un conseiller de paroisse pour la commune de Vuarrens. Si une personne est intéressée elle peut le contacter. Mme Suzanne Jaccaud-Blanc a été remplacée par le pasteur retraité, M. Pierre Genton, pour une durée de six mois.	
4	Discussion	A. Jaquier	Un jeune homme travaille à la déchetterie et a perdu un casque : cela lui a coûté 700.-. La commune n'a-t-elle pas une assurance ?	
4	Discussion	A. Roy	Le casque était déposé vers la station d'échange, et suite à la pose d'affichettes, personne ne s'est annoncé. Concernant une assurance, c'est une affaire privée, sa RC sera peut-être disposée à payer.	
4	Discussion	R. Pedrazzini	Quelle est la nature du travail de conseiller de paroisse ?	
4	Discussion	A. Roy	Lui demande d'approcher A. Jaquier, qui est lui-même conseiller de paroisse.	
4	Communications de la municipalité	J.-P. Mitard	<p>2014 en quatre points :</p> <p><u>Les activités récurrentes</u> notamment les comptes 2013 avec le taux d'imposition et le budget 2015, qui l'on bien occupé, et il profite de cette occasion pour féliciter Rolf Gerber, nouveau boursier, pour la qualité de son travail, qui, malgré des absences pour raison de santé, a assumé totalement sa charge efficacement ayant une totale maîtrise des comptes de la commune.</p> <p><u>Les gros dossiers</u>, l'évaluation des biens communaux et les besoins financiers qui en découlent, ayant permis d'établir le plan d'investissement 2015-2020 et à la planification de la vente de biens pour investir dans l'avenir (voir ci-dessous préavis municipal no 2014-08). Il remercie ses collègues de la municipalité pour l'étroite collaboration existante et leur grande attention à la santé financière de la commune.</p> <p><u>Les emprunts</u> à court terme nous faisant bénéficier aujourd'hui d'un taux de 0.5% par an. Cela implique un suivi attentif du marché pour réagir en cas de changement et éviter que cela préterite la commune.</p> <p><u>La fusion</u>, dont le refus est inquiétant pour les finances. Il estime que la commune souffrira seule, alors qu'il aurait été possible d'aller mieux à huit. La péréquation et la charge de la facture sociale pèseront de plus en plus sur les finances fragiles de la commune, bien plus que s'il s'était agi de 5000 habitants. Une éventuelle fusion à trois ne remplacerait pas ce que la fusion refusée aurait amené sur le plan financier.</p> <p>Durant les 18 mois de la fin de la législature, il s'engage à faire son possible pour continuer le travail effectué ces dernières années et de continuer à réduire les coûts et de préparer le futur. Mais il ne sera pas candidat pour la prochaine législature, disant aimer les challenges mais pas les missions impossibles dictées par une décision erronée qu'est le refus de la fusion. Il engage les personnes ayant refusé la fusion à s'engager pour le bien de la collectivité, ce qui sera sur le plan financier difficile. Il les engage également à s'investir pour la cause public uniquement pour le plaisir de servir sa commune, sans intérêt partisan, ni, évidemment, financier. Il leur souhaite déjà un bon courage.</p> <p>Il termine en revenant sur le secret fiscal qui a fait l'objet d'après discussions avec la commission des finances en 2014, en disant qu'il est un des fondements de nos institutions. Il demande aux conseillers de le respecter, et surtout de l'accepter sans rancune ni rancœur. Il remercie le conseil communal pour sa confiance, témoignée lors des différentes acceptations de préavis tout au long de l'année.</p>	
4	Communications de la municipalité	J.-Ph. Buffat	<u>Gestion du personnel</u> : 2014 a été difficile par les absences successives de plusieurs mois des employés communaux. Pour pallier à ces absences deux personnes ont été engagées à environ 40% (Barbara Buffat et Christophe Grunder).	

			<p><u>STEP</u>: les travaux de rénovation avancent à grand pas. D'ici la fin du mois la STEP fonctionnera avec le nouvel équipement et le nouveau système biologique. Seul le pont roulant du décanteur final sera changé début 2015, en raison d'un retard de livraison du fournisseur.</p> <p><u>Eau</u>: Le projet d'extension de la conduite d'eau accepté par le conseil ce printemps n'a pas encore commencé, car la construction de la villa en Chollet a été retardée.</p> <p>La gestion de l'AIAE donne satisfaction. Les finances sont saines et le comité directeur a préavisé pour une baisse du prix de vente de l'eau aux communes membres. Cela devrait être confirmé lors du prochain conseil intercommunal de ce mois.</p>	
4	Communications de la municipalité	C. Duvoisin	<p><u>Administration</u> : ses collègues ayant parlé des absences maladie des employés communaux et du boursier, il signale que la secrétaire municipale est fidèle à son poste.</p> <p>Depuis le 1^{er} septembre, les cartes d'identité des habitants d'Essertines, Oppens, Orzens et Rueyres sont établies à Vuarrens. Le bureau communal de Vuarrens s'est doté d'une nouvelle installation, exigée par le canton. Cet arrangement a évité que l'investissement technique ait dû être fait dans cinq communes.</p> <p><u>Relations extérieures</u>: il a assisté à deux séances de l'assemblée des syndics du district, sous la présidence du Préfet. Il y a également eu deux séances de l'association Région Gros-de-Vaud, dont le nouveau Président est M. Patrick Keller, Syndic de Jorat-Menthue. Son prédécesseur était Yvan Nicollier, regretté syndic d'Echallens décédé cinq mois après avoir abandonné cette présidence. Plusieurs municipaux, dont le vice-syndic, ont participé à l'assemblée de l'UCV à Montreux. En juin une délégation de Boujan-en-Libron est reçue à Vuarrens à l'occasion des 10 ans de la signature de la charte du jumelage. Le 16 décembre prochain, le conseil d'administration et la Direction de la Raiffeisen se réunira à la grande salle de Vuarrens pour son séminaire annuel.</p> <p><u>Informations</u>: le Vuarrens-Info sera paru 10 fois cette année, inclus celui du mois décembre qui sera distribué cette semaine. Après plusieurs articles en 2012-2013 suite aux élections complémentaires, il constate qu'en 2014 les apparitions médiatiques ont été plus du domaine sportif, avec les excellentes performances du plongeur Guillaume Dutoit, et culturel avec le magnifique programme des AAV, et cela devrait continuer en 2015 et 2016, avec la commémoration des dix ans de l'association.</p> <p><u>Sociétés locales</u>: la municipalité est fière des diverses activités, soirées et manifestations organisées par ses sociétés locales ; elle continuera à leur accorder le soutien nécessaire dans toute la mesure du possible.</p> <p>Il remercie tous les employés communaux, les nommant tous sans exception. Il remercie ses collègues de la municipalité pour tout le travail accompli durant l'année (46 séances !) et la bonne entente qui règne entre eux. Il remercie le conseil, et plus particulièrement son président et les membres du bureau. Il évoque pour terminer la petite divergence d'opinion avec la commission des finances au sujet du « listing fiscal ». Cette question a été transmise au Préfet, et la réponse des autorités ne devrait pas tarder. Mais il souligne que la bonne collaboration ne saurait être remise en cause par ce sujet.</p> <p>Au nom de la Municipalité, il souhaite à tous ses meilleurs vœux et rappelle la verrée à la fin du conseil.</p>	
5	Préavis 2014-07 sur le budget 2015	P. Vallotton	<p>Le préavis municipal 2014-07, ainsi que les documents y relatif ont été reçus par les conseillers avec la convocation, ils ne sont donc pas lus.</p>	
5	Rapport de la commission des finances	S. Maire	<p>La commission des finances s'est réunie le 18 novembre en présence du municipal des finances.</p> <p>Le préavis étant clair, la commission n'a rien à ajouter.</p> <p>C'est pourquoi elle recommande aux conseillers communaux d'accepter le préavis tel que présenté par la Municipalité.</p>	

5	Préavis municipal	J.-P. Mitard	Souligne que le nombre d'habitant retenu est de 940. Equilibre avec un petit bénéfice de 174.- Les dépenses significatives du budget 2015 concernent la réfection de la route sur l'axe Echallens-Yverdon, le mur du cimetière, et une attribution au fond de réserve pour les égouts. La plus grande partie des dépenses est subie, la commune ne pouvant influencer ces coûts : la facture sociale, un solde péréquatif négatif, le cout de la réforme policière et l'instruction publique. Cela représente les 2/3 du budget qui sont sous le contrôle cantonal et intercommunal. A noter que les entrées fiscales ont augmenté de CHF 1.6 millions. Est à disposition pour des questions.	
5	Vote sur le préavis 2014-07	P. Vallotton	Personne ne demandant la parole, il invite le conseil à voter l'acceptation du préavis municipal 2014-07: Nombre de votants : 30 Oui : 30 Non : 0 Blancs : 0 J.-P. Mitard remercie le conseil pour sa confiance.	Le préavis municipal 2014-07 est accepté
6	Préavis 2014-08 concernant la vente de deux biens communaux	P. Vallotton	Le préavis municipal 2014-08, ainsi que les documents y relatif ont été reçus par les conseillers avec la convocation, ils ne sont donc pas lus.	
6	Rapport de la commission ad'hoc	P. Giltay.	La commission s'est réunie le 10 novembre, en présence des deux municipaux en charge du dossier. La vente de la parcelle 114 a été rapidement approuvée. Concernant la parcelle 38, la commission s'étonne qu'il n'y ait eu aucun entretien ces dernières années, mais au vu de l'importance des travaux à entreprendre dans le village, la vente de cette parcelle a été également approuvée. La commission a ensuite analysé les modalités décrites dans le préavis et a été rassurée par la stratégie proposée par la municipalité, tout en lui recommandant de ne pas agir dans l'urgence afin d'être certain de vendre au plus offrant. Vu ce qui précède, la commission recommande aux conseillers communaux d'accepter le préavis tel que présenté par la Municipalité.	
6	Rapport de la commission des finances		La commission des finances s'est réunie le 18 novembre en présence du municipal en charge des finances. Considérant le préavis clair, la commission des finances recommande aux conseillers communaux d'accepter le préavis tel que présenté par la Municipalité.	
6	Préavis municipal	J.-P. Mitard	La proposition de vendre ces parcelles ne s'est pas décidée à la légère. Mais si ce n'est pas plaisant de vendre des biens communaux, cela est nécessaire pour entreprendre les travaux, qui sont envisagés pour l'avenir. Il précise que la décision d'accepter le préavis permettra de débiter le processus de vente, mais que la vente devra être validée par le conseil avant d'être finalisée, sur la base du prix de vente convenu avec l'acheteur. Est à disposition pour des questions.	
6	Discussion	J. Lampo	Connait-on la valeur de ces biens ?	
6	Discussion	J.-P. Mitard	La valeur a été estimée, mais ce chiffre ne sera pas articulé pour préserver les intérêts de la commune.	
6	Discussion	P. Bouvier	Une société de courtage sera-t-elle mandatée pour la vente ?	

6	Discussion	J.-P. Mitard	Les modalités de la vente n'ont pas encore été discutées. Mais à priori ce ne sera pas le cas.	
6	Discussion	M.-A. Baumgartner	Y a-t'il un projet lié au rattachement de la bande de 200 m2 de la parcelle 38 à la parcelle 40 ? Car cette bande permettrait d'envisager augmenter la constructibilité de la parcelle 38.	
6	Discussion	J.-P. Mitard	Cette bande de terrain en cul de sac et en pente n'est actuellement pas utilisée par les locataires. Et cela permettra si nécessaire une utilisation par la commune de ce bout de terrain. Il rappelle que la parcelle 40 appartient à la commune.	
6	Vote sur le préavis 2014-08	P. Vallotton	Personne ne demandant plus la parole, il invite le conseil à voter l'acceptation du préavis municipal 2014-08: Nombre de votants : 30 Oui : 27 Non : 3 Blancs : 0 J.-P. Mitard remercie le conseil pour sa confiance.	Le préavis municipal 2014-08 est accepté
7	Préavis 2014-09 concernant le cautionnement de l'ASIRE	P. Vallotton	Le préavis municipal 2014-09, ainsi que les documents y relatif ont été reçus par les conseillers avec la convocation, ils ne sont donc pas lus.	
7	Rapport de la commission des finances	P. Favez	La commission des finances s'est réunie le 18 novembre en présence du municipal des finances. Le préavis étant clair, la commission recommande aux conseillers communaux d'accepter le préavis tel que présenté par la Municipalité.	
7	Préavis municipal	J.-P. Mitard et I. Wipfli	L'ASIRE a pris l'habitude de mettre les communes devant le fait accompli. Ils rappellent les points essentiels du préavis, notamment sur la situation financière de l'ASIRE, et sur l'obtention de prêts accordés par des établissements financiers sérieux sans cautionnement des communes, ce qui indiquerait que la valeur immobilière déjà construite leur a paru suffisante. La commune a fait des efforts importants ces dernières années pour réduire l'endettement, et la capacité financière de la commune ne permet pas d'envisager un cautionnement de plus de CHF 450'000.- Les deux municipaux sont à disposition pour d'éventuelles questions.	
7	Discussion	C. Charlet	Est-ce que l'ASIRE a déjà été informée de cette possible décision de ce soir ?	
7	Discussion	J.-P. Mitard	Non, car cette décision n'est pas encore prise.	
7	Discussion	M.-A. Baumgartner	Ne met-on pas à notre tour l'ASIRE devant le fait accomplis ? Avec le risque de problèmes à venir dans la relation avec l'ASIRE.	
7	Discussion	J.-P. Mitard	Le comité de l'ASIRE est un exécutif et le conseil communal est un législatif, qui a pouvoir décisionnaire. La logique est que l'exécutif doit exécuter, donc il ne s'agit pas de les mettre devant un fait accompli mais de les informer de la décision prise par notre commune.	

7	Discussion	M.-A. Baumgartner	Est-ce que la décision à prendre ce soir est définitive pour les prochaines années ?	
7	Discussion	J.-P. Mitard	La décision sera valable jusqu'à ce que le conseil en prenne une autre. Il rappelle que le cautionnement est l'acceptation de payer la somme cautionnée en cas de difficulté de l'ASIRE. C'est donc la santé financière de la commune qui est en jeu.	
7	Discussion	C. Charlet	Est étonné découvrir une nébuleuse entre l'ASIRE et les communes, et de constater la mauvaise qualité de la communication. Il signale ne pas vouloir voter oui à ce préavis.	
7	Discussion	P. Vallotton	Souligne l'importance du rôle des délégués de l'ASIRE dont le rôle est d'être attentif à cette communication.	
7	Discussion	J.-P. Mitard	La commune de Vuarrens est bien représentée à l'ASIRE, et de façon active et pertinente, selon les échos reçus des nombreuses personnes contactées.	
7	Discussion	D. Zurcher	Que signifie le cautionnement limité à CHF 450'000.- ? est-ce que cela pourrait limiter des investissements futurs ?	
7	Discussion	J.-P. Mitard	Cela est hypothétique, mais si une banque n'acceptait pas de prêter une partie de l'argent nécessaire, nous devrions financer ce que nous cautionnons. L'ASIRE est la plus grande association du canton en termes de financement planifié alors que l'ASIRE est à cheval sur deux districts pauvres. Vuarrens pourrait assumer les 450'000.-, mais pas l'entier demandé (2M.).	
7	Discussion	L. Ciocca	Refuser le préavis signifie quoi ?	
7	Discussion	J.-P. Mitard	La municipalité souhaite que le conseil accepte le préavis, ce qui signifie d'accepter partiellement la demande de l'ASIRE. Il estime que cela est défendable et pragmatique. Il n'est pas raisonnable de refuser tout cautionnement.	
7	Discussion	R. Pedrazzini	Les exigences sont cantonales (LEO) et fédérales (HARMOS) mais les solutions financières sont à trouver par les communes. Cela rend le travail des délégués important mais compliqué.	
7	Discussion	J.-P. Mitard	La LEO promue par le conseil d'Etat, a été présentée comme une amélioration de l'éducation, sans évoquer une augmentation très sensible des coûts.	
7	Discussion	I. Balitzer	Le préavis signale que la municipalité a des doutes sur la gestion de l'ASIRE. C'est inquiétant. Elle demande si la municipalité ne pourrait pas demander qu'il y ait un audit de l'ASIRE avant de cautionner quoi que ce soit.	
7	Discussion	J.-P. Mitard	La décision prise par le Préfet, que la situation financière inquiète, de créer un groupe de travail technique qui sera formé pour suivre l'évolution des investissements de l'ASIRE, va dans ce sens.	
7	Vote sur le préavis 2014-09	P. Vallotton	Personne ne demandant plus la parole, il invite le conseil à voter l'acceptation du préavis municipal 2014-09: Nombre de votants : 30 Oui : 20 Non : 6 Blancs : 4	Le préavis municipal 2014-09 est

			J.-P. Mitard remercie le conseil pour sa confiance, et la qualité du débat. Ainsi que la qualité des délégués à l'ASIRE.	accepté
8	Propositions individuelles	P. Giltay	Le taux de participation pour la fusion a été bas : que peut-on faire pour améliorer la situation ? Devrait-on rendre obligatoire le vote ?	
8	Propositions individuelles	P. Vallotton	L'obligation n'est pas une solution. Il faut informer.	
8	Propositions individuelles	C.-A. Marendaz	Son fils a reçu une brochure explicative intéressante, pourrait-on la transmettre plus largement, étant persuadé que de nombreux citoyens ne savent pas voter, et leurs votes ne sont pas comptés.	
8	Propositions individuelles	P. Vallotton	La brochure est envoyée aux jeunes de 18 ans. Lors de la dernière votation, il y a eu sept personnes qui n'ont pas voté correctement, et quelques-unes qui sont arrivées trop tard, pensant que le bureau de vote fermait à 11h. Quand les votants peuvent être identifiés, ils reçoivent un courrier les informant que leur vote n'a pas pu être pris en considération et pourquoi. Ce fût le cas pour quatre personnes ce dernier dimanche.	
8	Propositions individuelles	A. Jaquier	La commune organise des séances d'information, telle que celle organisée à Essertines pour la fusion, mais il n'y voit que trop rarement des habitants de Vuarrens.	
8	Propositions individuelles	P. Vallotton	Estime que si les séances sont intéressantes, les gens viendront et reviendront et en parleront autour d'eux. Ce n'est pas toujours la faute des autres... Il rappelle aux conseillers que c'est aussi leur responsabilité de parler du conseil et d'inviter les gens à venir assister aux séances.	
8	Propositions individuelles	A. Jaquier	Quand il faudra remplacer les municipaux, il espère que les personnes ayant refusé la fusion feront partie des forces vives qui devront prendre le relai.	
8	Propositions individuelles	G. Buffat	Coup de gueule sur les informations parfois unilatérales, estimant que les piquettes reçues font parfois du bien.	
	Clôture du conseil	P. Vallotton	<p>La parole n'étant plus demandée, le président remercie chacun de sa participation de ce jour, mais également tout au long de l'année. Il adresse ses vœux pour la fin de l'année et convie l'assemblée à la verrée traditionnelle qui clôt le dernier conseil de l'année.</p> <p><u>Dates des conseils 2015:</u> (mardi à 20h, à la grande salle)</p> <p style="text-align: center;">17 mars 9 juin 27 octobre 15 décembre</p>	Fin du conseil à 22h15

PV adopté par le Conseil Communal le mardi 17 mars 2015

Le président:

Le secrétaire: